



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Moselle



## Division des écoles

Dossier suivi par  
Sébastien LEONARD

Téléphone  
03 87 38 64 06

Mél.  
ce.dsden57-de2@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 METZ CEDEX 1  
Standard : 03 87 38 63 63

Horaires d'ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 11h30  
et de 13h30 à 16h30

Le Directeur académique,  
Directeur des services départementaux de  
l'Education Nationale de la Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs De  
l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les Professeurs des  
écoles

Metz, le 5/02/2020 .

**Objet : Campagne relative aux demandes de disponibilités – de droit et sous réserve des nécessités de service – du 10 février au 10 mars 2020.**

La présente note a pour but d'informer les enseignants du 1<sup>er</sup> degré des modalités relatives aux disponibilités qu'il est possible de solliciter pour l'année scolaire 2020-2021.

**Les enseignants titulaires trouveront toutes les indications concernant les différentes demandes qu'ils peuvent formuler sur le tableau annexé à cette note et seront dans l'obligation de joindre une lettre de motivation détaillée explicitant leur projet.**

Le fonctionnaire placé dans une de ces positions statutaires ne perçoit aucun traitement.


Les disponibilités sont accordées par année scolaire sur demande présentée dans les délais fixés par la campagne annuelle.

Les enseignants bénéficiant de congés de cette nature, perdent leur poste même s'il est attribué à titre définitif.

**Conformément au décret n°2019-234 du 27 mars 2019, le fonctionnaire en disponibilité et exerçant une activité professionnelle justifiée, conserve désormais ses droits à l'avancement.**

### CALENDRIER

Les nouvelles demandes de disponibilités seront réceptionnées par la DSDEN de Moselle : Division des écoles – Gestion collective, **du 10 février au 10 mars** sous couvert des Inspecteurs de l'Education Nationale accompagnées des pièces justificatives le cas échéant.

  
Olivier COTTET